

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: POLYMER DELETION PEN

N° de produit: 000001015846

Synonymes, marques: Polymer Deletion Pen
(broad tip), POLYMER DELETION PEN (MED TIP)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Stylo correcteur

Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Agfa Graphics NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111

Télécopie :: +32 3 4447094

E-mail: electronic.sds@agfa.com

Fournisseur national

Agfa Graphics NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111

E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (Contact avec la peau)	Catégorie 2	H310: Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée	Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: formic acid
gamma-butyrolactone
hydrofluoric acid



Mot Indicateur: Danger

Déclaration(s) de risque: H301: Toxique en cas d'ingestion.
H310: Mortel par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de Prudence Prévention:

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264: Se laver soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes

formic acid	50 - <90%	64-18-6	200-579-1	01-2119491174-37-XXXX	Aucune information disponible.	#
gamma-butyrolactone	25 - <50%	96-48-0	202-509-5	02-2119471839-21-0002	Aucune information disponible.	
hydrofluoric acid	1 - <3%	7664-39-3	231-634-8	01-2119458860-33-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
formic acid	Skin Corr.: 1A: H314 Eye Dam.: 1: H318	Note B
gamma-butyrolactone	Acute Tox.: 4: H302 Eye Dam.: 1: H318 STOT SE: 3: H336	
hydrofluoric acid	Skin Corr.: 1A: H314 Acute Tox.: 2: H300 Acute Tox.: 1: H310 Acute Tox.: 2: H330	Note B

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

CLP: Règlement n° 1272/2008

SECTION 4 : Premiers secours

Généralités: ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Transporter à l'air frais. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact avec la Peau: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

Protection individuelle des secouristes: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection avant d'entrer dans la zone de danger.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

SECTION 7 : Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
formic acid	TWA	5 ppm	9 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	5 ppm	9,5 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)
	STEL	10 ppm	19 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)
hydrofluoric acid	STEL	3 ppm	2,5 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	1,8 ppm	1,5 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	1,8 ppm	1,5 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)
	STEL	3 ppm	2,5 mg/m ³	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
formic acid	Population en général	inhalation	Local, court terme; 9,5 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
	Population en général	inhalation	Local, long terme; 3 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
	Travailleurs	inhalation	Local, court terme; 19 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
	Travailleurs	inhalation	Local, long terme; 9,5 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
gamma-butyrolactone	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 130 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 28 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, long terme; 19 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, long terme; 8 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, court terme; 340 mg/m ³	Toxicité aiguë
	Travailleurs	inhalation	Systémique, court terme; 958 mg/m ³	Toxicité aiguë
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 8 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Local, long terme; 1,5 µg/m ³	Toxicité à des doses répétées
hydrofluoric acid	Travailleurs	inhalation	Local, court terme; 2,5 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
	Population en général	Oral	Systémique, court terme; 0,01 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, long terme; 0,03 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, long terme; 1,5 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, court terme; 0,03 mg/m ³	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Local, long terme; 0,2 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
	Population en général	Oral	Systémique, long terme; 0,01 mg/kg	Toxicité à des doses répétées
	Population en général	inhalation	Local, court terme; 1,25 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.
Travailleurs	inhalation	Systémique, court terme; 2,5 mg/m ³	Irritant pour les voies respiratoires.	

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
formic acid	Aquatique (eau de mer)	0,2 mg/l

	Sédiments marins	1,34 mg/kg
	Aquatique (eau douce)	2 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées	7,2 mg/l
	sédiment d'eau douce	13,4 mg/kg
	Aquatique (rejets intermittents)	1 mg/l
	terre	1,5 mg/kg
gamma-butyrolactone	Aquatique (eau douce)	0,056 mg/l
	Aquatique (eau de mer)	0,0056 mg/l
	terre	0,014683 mg/kg
	Aquatique (rejets intermittents)	0,56 mg/l
	sédiment d'eau douce	0,24 mg/kg
	Sédiments marins	0,02 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	452 mg/l
hydrofluoric acid	Aquatique (eau douce)	0,9 mg/l
	terre	11 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées	51 mg/l
	Aquatique (eau de mer)	0,9 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques

Assurer une ventilation efficace.

Appropriés:

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374) Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété. Caoutchouc butyle. Épaisseur du gant: > 0,70 mm Temps de pénétration: > 480 min Risque d'éclaboussures : Caoutchouc nitrile. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autres:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact de cette matière avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Se laver les mains après toute manipulation. Éviter tout contact oculaire. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles environnementaux:

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Âcre
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	non applicable
Point de congélation:	< 0 °C (Littérature.)
Point d'ébullition:	> 100 °C (Littérature.)
Point d'éclair:	> 62 °C (Littérature.)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	non applicable
Tension de vapeur (air = 1):	non applicable
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	1,1000 (20 °C) (Littérature.)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	Directive 1999/13/CE: 865 g/l ~86,5 % (calculé) Directive 2004/42/CE: 865 g/l ~86,5 % (calculé)
----------------	--

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses. Toxique par inhalation.
Contact avec la Peau:	Provoque de graves brûlures cutanées. Mortel par contact cutané.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité. Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Toxique en cas d'ingestion.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 165,94 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
formic acid	LD 50 (Rat): 730 mg/kg Experimental result, Key study
gamma-butyrolactone	LD 50 (Rat): 1.540 mg/kg
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél 192,31 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s)	
formic acid	LD 50 (Rat) : > 2.000 mg/kg
gamma-butyrolactone	LD 50 (Cobaye) : 5.640 mg/kg
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Inhalation

Produit:	ETAmél13,91 mg/l Vapeur
Substance(s) spécifiée(s)	
formic acid	LC 50 (Rat, 4 h): 7,4 mg/l Vapeur, Experimental result, Key study
gamma-butyrolactone	LC 50 (Rat, 4 h): > 5,1 mg/l Vapor/aerosol, Experimental result, Key study
hydrofluoric acid	LC 50 (Rat): 1610 ppm Gas, Experimental result, Weight of Evidence study

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
formic acid	LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Souris(Femelle), inhalation): 0,122 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 52 Weeks): 400 mg/kg LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 1,2 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Souris(Féminin, Masculin),

gamma-butyrolactone	inhalation): 0,062 mg/l LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,244 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Mâle), Oral, 13 Weeks): 225 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle), Oral, 13 Weeks): 450 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Souris(Féminin, Masculin), Oral, 13 Weeks): 525 mg/kg
hydrofluoric acid	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation, 91 d): 0,88 ppm(m) NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation, 15 d): 1 ppm(m)

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	in vivo (Lapin): Experimental result, Key study
hydrofluoric acid	in vivo (Lapin): Experimental result, Supporting study
	in vivo (Lapin): Experimental result, Key study

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Category 1 EU
hydrofluoric acid	in vivo (Lapin, 1 hrs): Modérément irritant US CPSC / US FDA

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone	Aucune information disponible.
hydrofluoric acid	Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aiguë****Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid	LC 50 (Danio rerio, 96 h): 130 mg/l (Static) Interpréter
gamma-butyrolactone	LC 50 (Lepomis macrochirus, 48 h): 75 mg/l (Static) Experimental result, Key study
	LC 100 (Leuciscus idus, 48 h): 302 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study
	LC 50 (Leuciscus idus, 96 h): 318 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study
	LC 50 (Leuciscus idus, 48 h): > 215 - < 464 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study
	NOAEL (Leuciscus idus, 96 h): 100 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study

hydrofluoric acid LC 50 (96 h): 340 mg/l Autre étude sur le poids de la preuve

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid CE50 (48 h): 540 mg/l (Static) Interpréter
gamma-butyrolactone ED 0 (Daphnia magna, 48 h): 500 mg/l (Static) Experimental result, Key study
CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 500 mg/l (Static) Experimental result, Key study
EC 100 (Daphnia magna, 48 h): > 500 mg/l (Static) Experimental result, Key study
hydrofluoric acid CE50 (Daphnia magna; Daphnia sp., 48 h): 270 mg/l (Static) Autre, étude de soutien

Toxicité chronique

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 21 d): 4 mg/l (Static) Autre, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

formic acid Aucune information disponible.
gamma-butyrolactone Aucune information disponible.
hydrofluoric acid Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

12.7 Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.

- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

- 14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

- 14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Nonylphenol-polyethyleneglycol ether	68412-54-4	0,1 - 1,0%

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le
SDS_BE - 000001015846

marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Nonylphenol-polyethyleneglycol ether	68412-54-4	0,1 - 1,0%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
hydrofluoric acid	7664-39-3	1,0 - 10%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
hydrofluoric acid	7664-39-3	1,0 - 10%
Nonylphenol-polyethyleneglycol ether	68412-54-4	0,1 - 1,0%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
formic acid	64-18-6	50 - 60%
hydrofluoric acid	7664-39-3	1,0 - 10%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226 Liquide et vapeur inflammables.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Acute Tox. 3, H301	calculé
Acute Tox. 2, H310	calculé
Acute Tox. 4, H332	calculé
Skin Corr. 1B, H314	calculé
Eye Dam. 1, H318	calculé
STOT SE 3, H336	calculé

Date de Publication: 02.10.2017**FDS n°:****Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.